

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 26 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 20/06/2023 / Date d'affichage : 20/06/2023*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - GAC Philippe - HENRY Bernard - LE BRAS François - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 22*

**ABSENTS EXCUSES :**

COCGUEN Marie-jo : Procuration à THOMAS Denise  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine  
KARROUMI Jamila : Procuration à BROUDIC Fabienne  
KERBIROU David : Procuration à HENRY Bernard  
LE COENT Marina : Procuration à SALLIOU Pierre  
SIMON Anthony : Procuration à LEFEVRE Sandrine  
PRIGENT Mélanie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe GAC

**OBJET : ADRESSAGE LOTISSEMENT DE LA RENARDIERE**

Dans la perspective de la fin des travaux au lotissement dit « de la Renardière », situé à la sortie du bourg de la commune (rue de l'Eglise), il revient au conseil municipal de nommer la seule rue que comportera le lotissement,

Entendu son rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** le nom de « Impasse de la Renardière » attribué à la voie communale en annexe de la présente délibération

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201610-20230626-D01260623-DE

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 26 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 20/06/2023 / Date d'affichage : 20/06/2023*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - GAC Philippe - HENRY Bernard - LE BRAS François - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 22*

**ABSENTS EXCUSES :**

COGUEEN Marie-jo : Procuration à THOMAS Denise  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine  
KARROUMI Jamila : Procuration à BROUDIC Fabienne  
KERBIROU David : Procuration à HENRY Bernard  
LE COENT Marina : Procuration à SALLIOU Pierre  
SIMON Anthony : Procuration à LEFEVRE Sandrine  
PRIGENT Mélanie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe GAC

**OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE RUE DE L'ARMOR**

Dans le cadre de son projet de réaménagement de la rue de l'Armor, la commune a organisé une consultation de bureaux d'études pour une mission portant sur l'étude et le suivi des travaux en vue de la réfection des trottoirs, de la bande de roulement et de la recomposition des espaces verts.

Cette consultation a donné lieu à l'établissement d'un rapport d'analyse des offres par l'ADAC 22.

Plusieurs offres ont été transmises et chaque entreprise a développé sa méthodologie de travail à l'appui de leur offre. Deux d'entre elles étaient privilégiées, respectivement adressées par la société TECAM et le groupement AGPU-ING concept. D'un point de vue financier, l'offre de TECAM était plus avantageuse (60 500.00 € HT) mais la commission d'appel d'offres a fait le choix de retenir plutôt la seconde, en mettant en avant des critères techniques et la meilleure compréhension du projet par le duo AGPU-Ing concept.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le choix effectué par la Commission d'appel d'offres, et de retenir AGPU-Ing concept en tant que maître d'œuvre pour la requalification de la rue de l'Armor, pour un montant de 67 500.00 € HT.

Vu le rapport d'analyse des offres du 6 juin 2023 établi par l'ADAC 22

Vu le PV établi par la commission d'appel d'offres le 7 juin 2023

Le Conseil municipal, entendu son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de retenir la proposition conjointe de ING CONCEPT- AGPU dans le cadre du programme de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue de l'Armor pour un montant de 67 500.00 € HT (correspondant à une tranche ferme de travaux estimés à 950 000.00 €, une tranche optionnelle de travaux estimés à 600 000.00 € et une seconde tranche optionnelle pour dépôt d'un permis d'aménager secteur ABF)

**DECIDE** de la missionner pour les phases suivantes ainsi qu'elles figurent dans l'acte d'engagement :

- 1- Projet – Dossier consultation entreprises
- 2- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- 3- Etudes d'exécution
- 4- Direction de l'exécution des contrats de travaux,
- 5- Ordonnancement, pilotage, coordination
- 6- Assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement

**APPROUVE** le montant de la rémunération selon le tableau ci-joint :

<b>TRANCHE FERME PHASE TRAVAUX PARTIE SUD (950 000.00 € HT)</b>			
<b>Elements de mission</b>	<b>AGPU</b>	<b>ING CONCEPT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>PRO</b>	3 500.00 €	9 000.00 €	12 500.00 €
<b>ACT</b>	750.00 €	1 250.00 €	2 000.00 €
<b>EXE</b>	1 000.00 €	4 500.00 €	5 500.00 €
<b>DET</b>	4 000.00 €	10 000.00 €	14 000.00 €
<b>OPC</b>	0.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
<b>AOR</b>	1 000.00 €	500.00 €	1 500.00 €
<b>TOTAL PHASE</b>	10 250.00 €	27 750.00 €	38 000.00 €
<b>%</b>	26.97%	73.03%	

<b>TRANCHE OPT. 1 PHASE TRAVAUX PARTIE NORD (600 000.00 € HT)</b>			
<b>Elements de mission</b>	<b>AGPU</b>	<b>ING CONCEPT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>PRO</b>	3 000.00 €	6 500.00 €	9 500.00 €
<b>ACT</b>	750.00 €	1 250.00 €	2 000.00 €
<b>EXE</b>	500.00 €	2 500.00 €	3 000.00 €
<b>DET</b>	2 500.00 €	7 000.00 €	9 500.00 €
<b>OPC</b>	0.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
<b>AOR</b>	1 000.00 €	500.00 €	1 500.00 €
<b>TOTAL PHASE</b>	7 750.00 €	19 250.00 €	27 000.00 €
<b>%</b>	28.70%	71.30%	

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201610-20230626-D02260623-DE

<b>TRANCHE OPT. 2 PERMIS AMENAGER SECTEUR ABF</b>			
<b>Elements de mission</b>	<b>AGPU</b>	<b>ING CONCEPT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>PA</b>	2 500.00 €	0.00 €	2 500.00 €
<b>%</b>	100.00%	0.00%	

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201610-20230626-D02260623-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 26 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 20/06/2023 / Date d'affichage : 20/06/2023*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - GAC Philippe - HENRY Bernard - LE BRAS François - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 22*

**ABSENTS EXCUSES :**

COGUEEN Marie-jo : Procuration à THOMAS Denise  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine  
KARROUMI Jamila : Procuration à BROUDIC Fabienne  
KERBIROU David : Procuration à HENRY Bernard  
LE COENT Marina : Procuration à SALLIOU Pierre  
SIMON Anthony : Procuration à LEFEVRE Sandrine  
PRIGENT Mélanie

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe GAC

**OBJET : AUGMENTATION DE DHS SERVICE SCOLAIRE**

Entendu le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DONNE** son accord pour l'augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe (occupé par Mme H. Le Person) de 32h33 à 33h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

**DONNE** son accord pour l'augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste agent technique spécialisé des écoles maternelles 1<sup>e</sup> classe (occupé par Mme S. Le Guillou) de 32h33 à 33h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

**ARRETE** comme suit le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023

EMPLOIS GRADE	EFFECTIF	CADRE D'EMPLOI	DHS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>3</b>	
Attaché principal		Attachés territoriaux	35 H
Attaché		Attachés territoriaux	35 H
Rédacteur principal 1e classe	1	Rédacteurs	35 H
Rédacteur principal 2e classe		Rédacteurs	35 H
Adjoint administratif principal 1e cl.	1	Adjoint administratifs	35 H
Adjoint administratif principal 2e cl.		Adjoint administratifs	35 H
Adjoint administratif	1	Adjoint administratifs	28 H
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>1</b>	
Responsable Médiathèque	1	Adjoint du patrimoine	28
<b>FILIERE SCOLAIRE</b>		<b>11</b>	
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	1	ATSEM	35 H
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	1	ATSEM	33 H
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	1	ATSEM	32,33 H
Agent spé. des écoles mat. ppal 2e cl.		ATSEM	32,33 H
Adjoint technique principal 1e classe		Adjoint techniques	35 H
Adjoint technique principal 1e classe	1	Adjoint techniques	33 H
Adjoint technique principal 1e classe	1	Adjoint techniques	18,43 H
Adjoint technique principal 2e classe		Adjoint techniques	35 H
Adjoint technique principal 2e classe		Adjoint techniques	32,33 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	33 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	32,33 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	28 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	26 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	24 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	22 H
Adjoint technique		Adjoint techniques	20 H
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>6</b>	
Resp. de service		Techniciens	35 H
Resp. de service (Ag. Maîtrise ppal)	1	Agents de maîtrise	35 H
Resp. espaces verts (Ag. Maîtrise ppal)	1	Agents de maîtrise	35 H
Agent poly. services tech. ppal. 1e cl.		Adjoint techniques	35 H
Agent poly. services tech. ppal. 1e cl.	1	Adjoint techniques	35 H
Agent poly. services tech. ppal. 1e cl.	1	Adjoint techniques	35 H
Agent poly. services tech.ppal. 2e cl.		Adjoint techniques	35 H
Agent polyvalent services techniques	1	Adjoint techniques	35 H
Agent polyvalent services techniques	1	Adjoint techniques	15H



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201610-20230626-D03260623-DE

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201610-20230626-D03260623-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 26 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 20/06/2023 / Date d'affichage : 20/06/2023*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - GAC Philippe - HENRY Bernard - LE BRAS François - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 22*

**ABSENTS EXCUSES :**

COGUEN Marie-jo : Procuration à THOMAS Denise  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine  
KARROUMI Jamila : Procuration à BROUDIC Fabienne  
KERBIROU David : Procuration à HENRY Bernard  
LE COENT Marina : Procuration à SALLIOU Pierre  
SIMON Anthony : Procuration à LEFEVRE Sandrine  
PRIGENT Mélanie

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe GAC

**OBJET : CREATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de responsable cantine-garderie, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service fixée à 33h00 (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C). Cette création répond au souhait de réaliser une mutation interne sur un poste dont le grade et la durée de service doivent varier.

Entendu le rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent de responsable temps non complet, à raison de 33/35èmes, emploi occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**APPROUVE** comme suit la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

EMPLOIS GRADE	EFFECTIF	CADRE D'EMPLOI	DHS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>3</b>
Attaché principal		Attachés territoriaux	35 H
Attaché		Attachés territoriaux	35 H
Rédacteur principal 1e classe	1	Rédacteurs	35 H
Rédacteur principal 2e classe		Rédacteurs	35 H
Adjoint administratif principal 1e cl.	1	Adjoint administratifs	35 H
Adjoint administratif principal 2e cl.		Adjoint administratifs	35 H
Adjoint administratif	1	Adjoint administratifs	28 H
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			<b>1</b>
Responsable Médiathèque	1	Adjoint du patrimoine	28
<b>FILIERE SCOLAIRE</b>			<b>11</b>
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	1	ATSEM	35 H
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	1	ATSEM	33 H
Agent spé. des écoles mat. ppal 1e cl.	1	ATSEM	32,33 H
Agent spé. des écoles mat. ppal 2e cl.		ATSEM	32,33 H
Adjoint technique principal 1e classe		Adjoint techniques	35 H
Adjoint technique principal 1e classe	1	Adjoint techniques	33 H
Adjoint technique principal 1e classe	1	Adjoint techniques	18,43 H
Adjoint technique principal 2e classe		Adjoint techniques	35 H
Adjoint technique principal 2e classe		Adjoint techniques	32,33 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	33 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	32,33 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	28 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	26 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	24 H
Adjoint technique	1	Adjoint techniques	22 H
Adjoint technique		Adjoint techniques	20 H
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>6</b>
Resp. de service		Techniciens	35 H
Resp. de service (Ag. Maîtrise ppal)	1	Agents de maîtrise	35 H

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201610-20230626-D04260623-DE

Resp. espaces verts (Ag. Maîtrise ppal)	1	Agents de maîtrise	35 H
Agent poly. services tech. ppal. 1e cl.		Adjointes techniques	35 H
Agent poly. services tech. ppal. 1e cl.	1	Adjointes techniques	35 H
Agent poly. services tech. ppal. 1e cl.	1	Adjointes techniques	35 H
Agent poly. services tech. ppal. 2e cl.		Adjointes techniques	35 H
Agent polyvalent services techniques	1	Adjointes techniques	35 H
Agent polyvalent services techniques	1	Adjointes techniques	15H

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201610-20230626-D04260623-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 26 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 20/06/2023 / Date d'affichage : 20/06/2023*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - GAC Philippe - HENRY Bernard - LE BRAS François - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents :15 / Votants : 22*

**ABSENTS EXCUSES :**

COGUEEN Marie-jo : Procuration à THOMAS Denise  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine  
KARROUMI Jamila : Procuration à BROUDIC Fabienne  
KERBIROU David : Procuration à HENRY Bernard  
LE COENT Marina : Procuration à SALLIOU Pierre  
SIMON Anthony : Procuration à LEFEVRE Sandrine  
PRIGENT Mélanie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe GAC

**Objet : AUTORISATION DE VENTE AUX ENCHERES PAR LE DOMAINE DE BIENS MOBILIERS REFORMES D'UNE COLLECTIVITE LOCALE**

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune de Pabu propose de recourir au service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, et plus particulièrement au commissariat aux ventes de Rennes, qui offre la possibilité de vendre ces biens aux enchères (par adjudication ou appel d'offres) en salle, en direct sur internet (site encheres.domaine.gouv.fr), voire en ligne (selon le mode eBay), en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes.

Cette démarche est gratuite Il appartient au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à recourir au commissariat aux ventes de Rennes. Si la vente n'atteint pas le montant de 4600€, elle pourra être finalisée et le conseil en sera tenu informé. Si la vente dépasse ce montant, il conviendra de délibérer ultérieurement pour l'acter.

*Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22 10°*

*Vu la délibération du conseil municipal du 29 juin 2020 autorisant l'exécutif à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.*

Entendu le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'un

**DECIDE :**

- de mettre en place une procédure de vente de biens devenus inutiles au sein de la collectivité ;
- de recourir au service du commissariat aux ventes de Rennes qui est gratuit, pour la vente de ses biens mobiliers, qui assure une publicité et une mise en concurrence grâce à son site internet encheres-domaine.gouv.fr ;
- de dire que l'assemblée délibérante sera informée des ventes réalisées au moyen des décisions de l'exécutif pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros et qu'une délibération sera nécessaire pour fixer les conditions de la vente au-delà de cette somme
- de réaliser les opérations budgétaires et comptables nécessaires et notamment d'ouvrir une ligne budgétaire de recettes pour l'encaissement des produits résultant des ventes ;
- d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 26 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 20/06/2023 / Date d'affichage : 20/06/2023*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - GAC Philippe - HENRY Bernard - LE BRAS François - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 22*

**ABSENTS EXCUSES :**

COGUEEN Marie-jo : Procuration à THOMAS Denise  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine  
KARROUMI Jamila : Procuration à BROUDIC Fabienne  
KERBIROU David : Procuration à HENRY Bernard  
LE COENT Marina : Procuration à SALLIOU Pierre  
SIMON Anthony : Procuration à LEFEVRE Sandrine  
PRIGENT Mélanie

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe GAC

**OBJET : DETERMINATION JURES D'ASSISSES 2024**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 259 à 267

Vu le décret 2021-1946 du 31 décembre 2021 établissant les chiffres des populations de métropole,

Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor du 14 avril 2023 fixant le nombre de jurés au jury d'assises 2024

En application des instructions de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, il faut procéder à un tirage au sort de jurés d'assises à partir de la liste générale des électeurs de la commune, ayant leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort du département, en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour les prochaines sessions. Ces personnes seront informées de leur désignation par le tirage au sort et qu'elles figurent sur la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés.

Au regard des chiffres de population de métropole établis par le décret 2021-1946 du 31 décembre 2021, la commune de Pabu doit tirer au sort 6 jurés au regard de la liste transmise par la Préfecture (il convient de déterminer des jurés en nombre triple de celui indiqué dans les tableaux de la préfecture). Ne seront pas retenus les électeurs qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Ces personnes ont la possibilité, le cas échéant, de demander à être dispensées des fonctions de juré, dans le cas où elles seraient âgées de plus de soixante-dix ans, ou pour un motif grave, en adressant sous quinze jours à compter de la notification de leur désignation par simple lettre, au président du Tribunal judiciaire de SAINT-BRIEUC. La liste définitive des jurés sera établie dans le courant du mois de novembre par la commission constituée au siège de la Cour d'assises de SAINT-BRIEUC. Les personnes tirées au sort seront avisées, en temps voulu, de leur désignation éventuelle aux fonctions de juré lors des prochaines sessions d'assises.

Entendu son rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

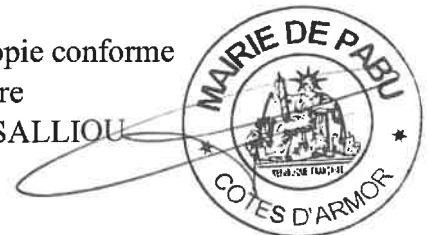
**VALIDE** le tirage au sort effectué par le maire de six électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune :

- LE MEITOUR Loïc Daniel Pierre, né le 30 novembre 1974 à La Rochelle et domicilié 40 rue de la poterie
- LANCIEN Sylviane, née le 8 février 1958 à Ploumagoar et domiciliée 6 rue Eric Tabarly
- TROEL Steven, né le 19 avril 2004 à Pabu et domicilié 1 impasse Glen morr (p200)
- CADIOU Rozenn Louise Marie, née le 15 avril 1972 à Pabu et domiciliée 31 avenue Pierre Loti
- APPERE Titouan Valentin, né le 27 octobre 2001 à Pabu et domicilié 13 rue Léon Blum
- DUTILLEUL Jord Henri René, né le 30 août 1981 à Lannion et domicilié 15 rue Désiré Le Bonniec

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

*SEANCE DU 26 JUIN 2023*

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 26 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 20/06/2023 / Date d'affichage : 20/06/2023*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - GAC Philippe - HENRY Bernard - LE BRAS François - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 22*

**ABSENTS EXCUSES :**

COGUE Marie-jo : Procuration à THOMAS Denise  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine  
KARROUMI Jamila : Procuration à BROUDIC Fabienne  
KERBIROU David : Procuration à HENRY Bernard  
LE COENT Marina : Procuration à SALLIOU Pierre  
SIMON Anthony : Procuration à LEFEVRE Sandrine  
PRIGENT Mélanie

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe GAC

**OBJET : SORTIE CLASSE DE VILLE ECOLE DU CROISSANT**

Les élèves de CM1 de l'Ecole du Croissant se sont rendus à Rennes en séjour « classe de ville » afin de visiter le centre historique de Rennes (musée des beaux-arts, Parlement de Bretagne...). L'Ecole sollicite une prise en charge de l'une des deux journées sur place selon un devis établi par la ligue de l'enseignement (484.00 €),

Entendu le rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer la somme de 484.00 € pour aider à financer le projet de sortie scolaire ainsi décrit

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201610-20230626-D07260623-DE

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 26 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 20/06/2023 / Date d'affichage : 20/06/2023*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - GAC Philippe - HENRY Bernard - LE BRAS François - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 22*

#### **ABSENTS EXCUSES :**

COGUEEN Marie-jo : Procuration à THOMAS Denise  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine  
KARROUMI Jamila : Procuration à BROUDIC Fabienne  
KERBIROU David : Procuration à HENRY Bernard  
LE COENT Marina : Procuration à SALLIOU Pierre  
SIMON Anthony : Procuration à LEFEVRE Sandrine  
PRIGENT Mélanie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe GAC

#### **OBJET : DEPART A LA RETRAITE**

Le maire informe les membres du conseil de la nécessité de prévoir la participation au cadeau de départ à la retraite fait, au nom de la commune, à Danielle Henry, responsable cantine-garderie à l'école du bourg et ayant travaillé pour la commune depuis 2008.

Entendu le rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** l'attribution d'un cadeau à l'occasion du départ à la retraite de Madame Danielle Henry, employée communale, d'un un montant de 400 € (Carte cadeau à Selectour - Voyages Rouillard Guingamp)

**DIT** que cette dépense sera effectuée sur l'article 6232 du budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201610-20230626-D08260623-DE

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## MUNICIPAL

### COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 26 juin 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 20/06/2023 / Date d'affichage : 20/06/2023*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - GAC Philippe - HENRY Bernard - LE BRAS François - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – RAULT Jean-François - RONGIER Claude - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents :15 / Votants : 22*

**ABSENTS EXCUSES :**

COGUE Marie-jo : Procuration à THOMAS Denise  
BOYER Eric : Procuration à GAC Philippe  
GALARDON Pierrick : Procuration à BECHET Christine  
KARROUMI Jamila : Procuration à BROUDIC Fabienne  
KERBIROU David : Procuration à HENRY Bernard  
LE COENT Marina : Procuration à SALLIOU Pierre  
SIMON Anthony : Procuration à LEFEVRE Sandrine  
PRIGENT Mélanie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe GAC

**OBJET : EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OPERATION ECOWATT**

Monsieur le Maire fait part de la volonté de la municipalité de participer à des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Une réflexion a ainsi été initiée pour mettre en œuvre des coupures ciblées liées à l'opération Ecowatt. Le SDE22, RTE, l'ADEME, ont signé une charte d'engagement Ecowatt, en septembre 2022. Ce dispositif permet aux acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Ecowatt calcule en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région.

Sur la base d'une démarche volontaire, en tant qu'acteur public, il nous est possible de participer à ces actions d'économie et d'agir sur l'éclairage public (extinction) de la commune en cas de signal rouge et orange Ecowatt et principalement dans les tranches horaires (8H/13H et 18H/20H).

Considerant la nécessité de participer à l'effort collectif de réduction de la consommation d'énergie et l'adhésion de la commune au dispositif Ecowatt ; que l'éclairage public relève des pouvoirs de

police du maire, que la décision de réduction ou d'extinction prend en compte la sécurité des usagers de la voirie, la protection des biens et des personnes.

Considérant que la coupure nécessite un partenariat avec le SDE22 qui s'assurera de la faisabilité technique de la mise en œuvre (présence d'horloge, coupure à distance par le SDE...) et de donner mandat à ENEDIS via le SDE de procéder à l'extinction lors des alertes ECOWATT au nom et pour le compte de la commune

Considérant que cette démarche doit être accompagnée d'information spécifique envers la population, de la pose de signalisation adaptée pendant toute l'expérimentation

Entendu le Rapport, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de participer au dispositif ECOWATT

**DECIDE** de mettre en œuvre l'information à la population

**CHARGE M.** Le Maire de prendre les arrêtés permettant la mise en œuvre de ces mesures en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinctions, les mesures d'information la population et la signalisation.

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

